Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire



DELIBERATION N° 35/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MARS 2022 À 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (M49) DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de suffrages exprimés : 34

Nombre de Conseillers Présents : 28 Vote :

Nombre de Procuration : 06

Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Gilles ADELSON, 1er Vice-Président - Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE - Dominique BERTONI - Ruth BIDIOU-CEPRIKA - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Xavier CLERVAUX (visio) - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX, 8ème Vice-Président - Serge FELIX (visio) - Nestor GOVINDIN Elainne JEAN - Farah KHAN GRISET, 7ème Vice-Présidente - Phong LY, 5ème Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL (visio) - Roland LOE-MIE, 1er Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3ème Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3ème Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6ème Vice-Présidente - Corinne SIGER (visio) - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2ème Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES: Monique AZER→ Procuration à Gilles ADELSON – Albanie CIPPE, 9ème Vice-Présidente→ Procuration à Anne-Michèle ROBINSON - Chester LEONCE→ Procuration à Patricia VICTOR - Claire CHINON→ Procuration à Elainne JEAN - Rolande SILEBER→ Procuration à Daniel CASTOR - Hélène SERVIUS→ Procuration à Liser CLIFFORD

ETAIENT ABSENTS: Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Victor CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2ème Membre du Bureau - Serge SMOCK, Président - Patrick LECANTE, 4ème Vice-Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire arrête le compte administratif qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur.

Le compte administratif permet d'arrêter les comptes et de constater les restes à réaliser.

La note de synthèse sur les informations financières essentielles, la présentation synthétique du compte administratif du budget annexe assainissement (M49), ainsi que la présentation par politiques publiques et l'état des restes à réaliser sont annexés à la présente délibération.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, s'il peut assister à la discussion relative au vote du compte administratif, doit se retirer au moment du vote et avoir fait procéder préalablement à l'élection d'un Président de séance. A ce titre est élu Monsieur Gilles ADELSON, 1er Vice-Président.

Vu la loi n° 92-1995 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31, L.2121-14 et L. 5211-1;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

 ${\bf Vu}$ la Délibération N° 01/2022/CACL du 28 janvier 2022 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaire 2022 ;

Vu la Délibération N° 30/2022/CACL du 23 mars 2022 approuvant le compte de gestion annexe Assainissement M49 de l'exercice 2020 de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du vendredi 17 mars 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 35/2022/CACL** relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe Assainissement (M49) de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 35/2022/CACL** relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe Assainissement (M49) de la CACL.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2020, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement M49 ci-annexé, en conformité avec le compte de gestion selon la situation synthétique suivante :

SYNTHESE DE L'EXECUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

REALISATIO N		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
DE L'EXERCICE	section d'exploitation section d'investissement TOTAL CUMULE	3 939 098.11 4 896 295.33 8 835 393.44	3 349 863.94 8 214 985.79 11 564 849.73	(589 234.17) 3 318 690.46 2 729 456.29
REPORTS		DEPENSES	RECETTES	
DE L'EXERCICE N-1	section d'exploitation section d'investissement	511 315.05	1 091 023.26	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL	9 346 708.49	12 655 872.99	3 309 164.50
RESTES A		DEPENSES	RECETTES	
REALISER	section d'exploitation	25 701.68	555 948.53	
A REPORTER EN N+1	section d'investissement	2 662 312.74 2 688 014.42	4 879 865.78 5 435 814.31	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT	section d'exploitation	3 964 799.79	4 996 835.73	1 032 035.94
CUMULE	section d'investissement	8 069 923.12	13 094 851.57	5 024 928.45
	TOTAL CUMULE	12 034 722.91	18 091 687.30	6 056 964.39
		COLDE	COLDE	
		SOLDE D'EXECUTION 2019	SOLDE D'EXECUTION 2020	
RESULTAT	section d'exploitation	-	1 032 035.94	
CUMULE	section d'investissement TOTAL CUMULE	511 315.05 511 315.05	5 024 928.45 6 056 964.39	

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le mercredi 23 mars 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK